



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ENSAI**

École nationale  
supérieure d'architecture  
Montpellier | La Réunion

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
ET COMMUNICATION**

Virginie BILLON, responsable de la Médiathèque  
T. +33 (0)4 67 91 89 70  
virginie.billon@montpellier.archi.fr

**MÉDIATHÈQUE : DOCUMENTS PFE  
LE DÉPOT NUMÉRIQUE**

Conformément à l'article 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master : "Le projet de fin d'études et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent font l'objet d'un document facilement communicable et conservé par l'école". L'étudiant est donc dans l'obligation d'effectuer ce dépôt.

En outre, dans le cadre de la mise en ligne des travaux d'étudiants, lors du dépôt des pièces afférentes au PFE, il est demandé à l'étudiant de signer un Contrat de cession de droit d'auteur l'engageant sur les droits qu'il concède à l'école concernant la diffusion de son travail.

Aussi, dans le contexte sanitaire actuel, les PFE ont une forme uniquement dématérialisée qui va dans le sens des perspectives du service de la médiathèque de ne conserver désormais que les formats numériques du PFE et de ses pièces annexes.

**Ainsi, l'étudiant est invité à déposer les pièces suivantes (format pdf ou jpeg) dans son dossier nommé sur la plateforme étudiante :**

<https://etudiant.montpellier.archi.fr/>

- le résumé (word)
- les 4 ou 5 planches du projet (un fichier par planche, en pdf allégé ne dépassant pas les 30Mo par planche, format A3, 300 dpi)
- la cession de droit remplie et signée (scan ou prise de vue photo, pdf ou jpg)
- deux photos de maquettes (une en format paysage, une en format portrait, si une maquette a été réalisée, pdf ou jpg)

**RECOMMANDATIONS POUR LE RÉSUMÉ :**

- Entre 10 à 15 lignes maximum (*Times new roman police 12*) / (éviter la 1<sup>ère</sup> personne du singulier)
- A faire figurer :
  - Situation géographique
  - Le raisonnement du projet (thème – échelle de réflexion – méthodologie appliquée)
  - Mentionner le nom du projet et de la collectivité s'il s'agit d'une réflexion réelle menée par une collectivité
  - La ou les références exploitée(s) lorsque le projet est une expérimentation d'un projet référent
  - Mode de construction, matériaux utilisés, choix architecturaux, etc... si ce sont des éléments majeurs du projet.
  - Choisir entre 3 et 8 mots-clés représentatifs du projet tirés du Thésaurus ArchiRès :

[https://www.archires.archi.fr/sites/default/files/thesaurus\\_alpha\\_2020\\_etudiant.pdf](https://www.archires.archi.fr/sites/default/files/thesaurus_alpha_2020_etudiant.pdf)

Soyez prévoyants !

Tout étudiant doit prendre ses dispositions afin de déposer ces documents. N'oubliez pas qu'aucun diplôme ne vous sera délivré par le service de la pédagogie si les dossiers sont incomplets.1